



LA DIRECTION GENERALE

0328

N/Réf. :/CHPH/DG/naj

COMMUNIQUE

AGREMENT DES ACHETEURS DE LA COMMERCIALISATION INTERIEURE DES FONDS DE TASSE D'HEVEA POUR LA CAMPAGNE 2025

En application des articles 5 et 6 de la loi n°2017-540 du 03 août 2017 fixant les règles relatives à la Régulation, au Contrôle et au Suivi des activités des filières Hévée et Palmier à Huile, les opérations d'achats des produits de l'hévée sont soumises à la **délivrance d'agrément**.

Le Conseil Hévée-Palmier à Huile porte à la connaissance des opérateurs de la commercialisation intérieure des fonds de tasse d'hévée **au titre de l'année civile 2025**, que la session de dépôt de dossiers de candidature est ouverte.

A cet effet, les dossiers de demandes d'agrément des acheteurs sont reçus dans les six (06) Délégations Régionales du Conseil Hévée-Palmier à Huile, du **19 au 30 mai 2025**.

La liste des pièces à fournir par tous les requérants est téléchargeable sur le site web www.conseilheveapalmier.ci

Pour plus d'informations, veuillez appeler les numéros de téléphone suivants :

DR Abengourou	: 05 86 70 73 64
DR Aboisso	: 05 86 70 78 00
DR Dabou	: 05 86 70 80 49
DR Duékoué	: 05 86 70 82 78
DR Gagnoa	: 07 07 63 16 83
DR San Pedro	: 05 86 14 83 15

Fait à Abidjan, le 15 mai 2025

